

# LIVRET d'ACCUEIL



**CENTRE DÉPARTEMENTAL  
de l'ENFANCE et de la FAMILLE**



# L'ADMISSION du JEUNE au CDEF



À la DEMANDE  
du JUGE  
des ENFANTS



À la DEMANDE  
des PARENTS



ADRESSÉ à l'ASE  
qui DÉCIDE du LIEU d'ACCUEIL

Le RÉFÉRENT ASE\*  
accompagne...

- l'ENFANT
- le ou les PARENT(S)



\*Il ÉLABORE le PROJET  
pour l'ENFANT (PPE)  
et en est GARANT



CDEF

Prend en charge l'ENFANT,  
en cohérence avec le PPE et en collabo-  
ration avec le ou les parent(s)



# DÉPARTEMENTAL de l'ENFANCE et de la FAMILLE

Notre capacité d'accueil  
est de 30 PLACES réparties  
sur **3 UNITÉS**  
sur la ville de Guéret.





## LA CASSINE

**05 55 51 97 10**

- 12 places pour les enfants et pré-ados
- 7 éducateurs
- 2 maîtresses de maison
- 3 veilleurs de nuit

**9 AVENUE  
PIERRE MENDÈS  
FRANCE**



## LA TCHADA

**05 55 51 97 14**

- 12 places pour pré-ado et ados
- 8 éducateurs
- 1 maîtresse de maison
- 3 veilleurs de nuit

**9 AVENUE  
PIERRE MENDÈS  
FRANCE**

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 023-222309627-20231205-CP2023348-DE

Centre Hospitalier de Guéret

S'LO CDEF



**9 AV. P.-M.**

**17 RUE DE**



**CDEF**



FRANCE

VERDUN



Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

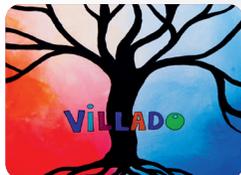
ID : 023-222309627-20231205-CP2023348-DE



9 AVENUE  
PIERRE MENDÈS  
FRANCE

## ADMINISTRATION 05 55 51 97 00

- 1 directrice et 2 chefs de service
- 2 secrétaires et 1 responsable de l'économat et du budget
- 1 psychologue
- 1 cuisinier
- 1 agent d'entretien des bâtiments et de l'extérieur



## LA VILL'ADO 05 55 51 97 04

- 6 places entre 6 et 18 ans
- 7 éducateurs
- 2 maîtresses de maison
- 2 veilleurs de nuit

17 RUE DE VERDUN

## HÉBERGEMENT

Pour La Cassine et La Tchada, chaque maison a un espace partagé : salon, espace repas, salle TV.

Chaque jeune dispose de sa chambre avec un espace douche.

Des terrains de jeux sont à disposition des jeunes.

La Vill'Ado est une maison de ville avec une grande pièce de vie et une cuisine.

Chaque jeune a sa propre chambre.

Deux salles de bain sont à disposition des jeunes, une pour les filles et l'autre pour les garçons.

Il y a également un jardin.



## REPAS

Un cuisinier prépare les repas pour La Cassine et certains jeunes de La Tchada.

Une attention est portée à la diversification des menus.

Pour La Vill'Ado, c'est la maîtresse de maison.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 023-222309627-20231205-CP2023348-DE



## VIE SOCIALE

Des activités sont proposées par l'équipe éducative, en collectif ou en individuel.

Les enfants peuvent poursuivre leurs activités sportives ou culturelles ou s'y inscrire.

Des sorties libres peuvent être accordées, en fonction de l'âge du jeune, de sa maturité et de son comportement.

## SCOLARITÉ

La plupart des enfants sont scolarisés dans les établissements de Guéret ou des environs. Les enfants du primaire sont accompagnés sur le lieu de scolarité. Les enfants en secondaire se rendent généralement seuls au lycée ou en transport en commun.

Le suivi scolaire est assuré par les éducateurs en concertation avec la famille.

Un lien est fait régulièrement avec les établissements scolaires.



## SOINS

Un bilan de santé est systématiquement effectué lors de l'arrivée du jeune par le médecin référent du CDEF.

Il effectue le suivi.

Pour certains actes médicaux, l'accord parental est obligatoire et systématiquement demandé.

Les soins en pédopsychiatrie, si besoin, sont effectués par le Centre Médico-Psychologique, Le LOKALADO, la MDA...

La psychologue du CDEF propose un espace de parole à chaque jeune.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 023-222309627-20231205-CP2023348-DE

Dans le cadre du placement, chaque enfant bénéficie d'une assurance responsabilité civile.

Le CDEF décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration d'objets personnels et de valeur.





## DES ESPACES D'EXPRESSION POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Dans le cadre du placement, chaque mineur peut échanger librement avec l'équipe éducative et l'équipe d'encadrement. Une fois par semaine, un temps d'expression est organisé sur chaque groupe avec les jeunes présents, permettant d'échanger sur la semaine écoulée et les ressentis de chacun.

Une fois par trimestre, un comité de participation est organisé par la direction. Il réunit tous les jeunes accueillis. Cette rencontre est préparée en amont avec les équipes éducatives. Il s'agit de permettre aux jeunes de s'exprimer sur leurs attentes et leurs besoins. Dans la mesure du possible, une réponse leur est apportée.





## LE LIEN AVEC LES PARENTS

Il se fait dans le respect de l'ordonnance du juge. Cela peut être des appels téléphoniques prédéfinis, des visites médiatisées à l'ASE, des droits de visite et d'hébergement dans la famille ou chez des proches. Le référent ASE est l'interlocuteur pour toute modification. L'équipe éducative peut également être contactée pour échanger. Le rythme est défini avec l'équipe éducative.

Le ou les parents, ou autre détenteur de l'autorité parentale, sont systématiquement reçus par le cadre du CDEF en présence de l'éducateur référent en début d'accueil.

L'entretien permet de présenter l'établissement mais aussi de compléter le contrat de séjour, en cohérence avec l'ordonnance du juge.

Le cadre, tout comme la directrice, demeure à disposition des parents tout au long de l'accueil.

# — UNE JOURNÉE TYPE —

## 7H00/7H30

• Lever (les jours d'école) :  
toilette, petit-déjeuner...

> Selon l'âge de l'enfant  
et le lieu de scolarisation,  
un accompagnement  
est fait.

## 17H00

- Le goûter
- Les devoirs
- Temps de détente



## 19H00

- Le dîner
- > Chacun goûte  
à tous les plats.
- > Moment d'échange

## LE SOIR

Chaque groupe de vie  
a un règlement particulier  
pour l'organisation de la toi-  
lette, des temps de détente  
et du coucher

Cette organisation est liée à l'âge.  
Les plus jeunes se couchent à 20h30,  
21 heures, les grands vers 21h30.

## EN SEMAINE

Pour chaque groupe de vie,  
les après-midis ou vacances  
scolaires sont organisés  
conformément à l'ordon-  
nance du juge.



## VACANCES

Les vacances aussi sont  
organisées : l'enfant peut  
passer du temps en fa-  
mille et au centre.

Le CDEF organise également  
des sorties  
et des séjours vacances.

**LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS DE LOISIRS  
POUR CHAQUE JEUNE EST ÉGALEMENT FAVORISÉ**

